

Master of Law



Séminaire thématique

**Programme
2021 – 2022**

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

Objectifs du séminaire thématique

Le séminaire thématique permet aux étudiant-e-s d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en analysant des cas pratiques sous divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique.

Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, à développer la capacité à présenter une recherche juridique par oral et par écrit, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

Organisation du séminaire thématique

Le séminaire thématique est organisé en seize modules.

Les étudiant-e-s doivent participer à **trois modules**, pour un total de 12 crédits ECTS.

Une attestation est délivrée à la fin de chaque module en cas de réussite du module.

Pour chaque orientation du master (avocature (professions judiciaires), Business & Tax Law, politiques publiques, droit de la santé et des biotechnologies, droit du sport, droit international et européen, droit pénal et criminologie, droit social, ainsi que propriété intellectuelle et innovation), à l'exception du master général (sans orientation), **un module spécifique à l'orientation choisie doit être obligatoirement suivi**. En présence de plusieurs modules dans une même orientation, au moins un des modules doit être obligatoirement suivi ; le choix des autres modules est libre. En présence d'un seul module dans une orientation, ce module doit être obligatoirement suivi ; même dans cette hypothèse, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et il n'y a pas de droit à participer à un module.

Organisation des modules

Chaque module se déroule sur une **période de trois semaines** et représente une charge de travail d'environ 100 à 125 heures (selon la définition des crédits ECTS). Certains modules sont partiellement organisés par blocs de deux à quatre jours. Il peut arriver qu'une partie du module se déroule à l'extérieur de l'Université. Pour plus de précisions, veuillez vous référer aux descriptifs des modules. **La participation à toutes les séances de travail est obligatoire.**

Pour les modules qui se déroulent à l'extérieur de l'Université, les étudiants doivent participer aux frais de déplacement, de logement et de repas (bien qu'une grande partie de ces frais soit prise en charge par la Faculté de droit) pour un montant qui leur est spécifié à l'avance. Pour ces modules, les étudiant-e-s seront invités à confirmer leur participation. Si un-e étudiant-e se désiste après avoir confirmé sa participation, le montant de la contribution reste dû.

Conditions de participation

Conditions générales : le séminaire thématique fait partie du plan d'études du master of law. Sont néanmoins admis à s'inscrire à l'un ou l'autre des modules, outre les étudiant-e-s en master, les étudiant-e-s qui, au moment de l'inscription au séminaire thématique, ont **réussi tous les examens prévus au plan d'études de la deuxième année du bachelor**. Le cas des étudiant-e-s en mobilité est réservé.

Prérequis : chaque responsable de module peut exiger que certains examens aient été réussis pour pouvoir participer à son module (veuillez vous référer aux descriptifs des modules). **Les étudiants doivent en principe satisfaire aux prérequis au moment où ils participent aux modules concernés.**

Nombre de participants : le nombre de participant-e-s est en principe **limité à 25 personnes par module**. Les responsables du module peuvent prendre exceptionnellement la décision d'étendre ou de limiter le nombre de participant-e-s.

Ordre des inscriptions : **les inscriptions pour chaque module sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. En outre, compte tenu du nombre limité de participant-e-s par module, les inscriptions sont enregistrées selon le système de priorité suivant :

- en priorité, les étudiant-e-s ayant réussi leur bachelor (dans leur ordre d'arrivée) ;
- ensuite, en fonction des places disponibles, les étudiant-e-s ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor (dans leur ordre d'arrivée).

Evaluation

Méthode d'évaluation : une **attestation individuelle** est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le(s) responsable(s) du module sur la base des prestations fournies par chacune des participant-e-s (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité, etc.).

Rattrapage : si un-e participant-e n'obtient pas l'attestation, il ou elle peut passer un **examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi** ; il ou elle peut également s'inscrire à un autre module (dans la limite des places disponibles).

Inscription

Périodes d'inscription : **l'inscription aux modules du séminaire thématique se fait, pour chaque semestre, pendant une période limitée au début du semestre.** Veuillez vous référer aux indications figurant sur le site de la Faculté de droit (rubrique « séminaire thématique »).

Modalités d'inscription : l'inscription se fait par voie électronique, en ligne, sur le site de la Faculté de droit à l'adresse suivante (rubrique « séminaire thématique ») :

<http://www2.unine.ch/droit>

Enregistrement des inscriptions dans leur ordre d'arrivée : **pour chaque module, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée.** Lorsqu'un module est complet, une **liste d'attente** est créée. Les étudiant-e-s figurant en liste d'attente seront intégré-e-s automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, si une place se libère pendant la période d'inscription. Les étudiant-e-s ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor sont enregistré-e-s en liste d'attente et seront intégré-e-s automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles à la fin de la période d'inscription. Aussitôt

l'inscription enregistrée, une confirmation d'inscription au module est adressée automatiquement par e-mail à chaque participant-e.

Inscriptions définitives : dès la fin de la période d'inscription, les inscriptions aux modules sont définitives et ne peuvent plus être modifiées. **Toute personne souhaitant modifier son inscription à un module, pour de justes motifs, doit obtenir l'accord du ou de la responsable du module concerné. Toute demande de modification doit être adressée directement au ou à la responsable du module concerné.**

Equivalences

Les étudiant-e-s peuvent obtenir une **équivalence pour un ou deux modules**, sur décision du Décanat de la Faculté de droit, de plusieurs façons :

- soit pour des séminaires équivalents suivis et attestés en séjour de mobilité ;
- soit pour un stage pratique (d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps, dans un milieu juridique ; pour au maximum un module) ;
- soit pour la participation à un *moot court*.

ATTENTION :

Compte tenu de la charge de travail qu'implique la participation à un module, il n'est pas possible de participer à deux modules en même temps. Il convient donc de veiller à ne pas s'inscrire à deux modules se déroulant sur la même période.

Les inscriptions seront vérifiées par le secrétariat de la Faculté de droit. Tout-e étudiant-e qui s'est inscrit-e à un module sans respecter les conditions d'inscription et/ou de participation sera exclu-e d'office du module.

Le moyen de communication privilégié est l'e-mail. Seule l'adresse e-mail de l'Université est utilisée (prenom.nom@unine.ch).

SEMESTRE D'AUTOMNE

MODULE N° 1

ORGANISATION ET TRANSACTIONS AUTOUR D'UNE SOCIÉTÉ INNOVANTE

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW »,
« AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET
« PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION »

- **Responsable du module**

Dr Ulysse DuPasquier, chargé d'enseignement

Dr Lino Hänni, chargé d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Conseiller les parties impliquées dans la vente d'une société innovante à un grand groupe multinational. Défendre et concilier les intérêts du nouvel investisseur, des organes de gestion et des actionnaires, partagés entre la volonté de réaliser leur investissement et le souhait de rester impliqués dans l'entreprise.

En endossant le rôle des parties prenantes d'une transaction portant sur une société innovante, les participant-e-s mettront en pratique le droit des contrats, le nouveau droit de la société anonyme et la procédure civile dans un environnement complexe.

La première phase sera consacrée à des négociations multipartites et à la rédaction des contrats et règlements nécessaires à la cohabitation des parties prenantes dans l'actionnariat. Dans la seconde phase, les participant-e-s mèneront différentes procédures judiciaires et défendront leur cause par écrit et par oral.

- **Problématiques abordées**

- Organisation du conseil d'administration.
- Nouveau droit de la société anonyme.
- Droit de garantie dans le contrat de vente d'actions.
- Litiges commerciaux.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 27 septembre au 17 octobre 2021.

Une partie du module pourrait avoir lieu extra muros dans un endroit à définir.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 2 LITIGE CONTRACTUEL FRANCO-SUISSE

MODULE DE L'ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

Prof. François Bohnet
Prof. Blaise Carron

En collaboration avec Méлина Douchy, Professeure à la Faculté de droit de l'Université du Sud (F).

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

Pour des raisons d'organisation, seulement seize personnes seront acceptées dans ce module.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

Ce module permet aux étudiant-e-s de se familiariser avec le déroulement d'un procès civil, en l'occurrence en matière contractuelle, et de se pencher sur les mécanismes mis sur pied par les Etats pour tenter d'harmoniser les procédures civiles comprenant des éléments d'extranéité.

Il offre aux étudiant-e-s la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances acquises en procédure civile, en droit des contrats et en droit international privé, en les confrontant avec les particularités de procès civil international.

Après une introduction théorique à la procédure civile internationale, les participant-e-s au module examineront les suites procédurales de litiges mettant aux prises des entreprises ayant leur siège dans des Etats différents, et ayant conclu des contrats. Le cas sera présenté de telle manière que diverses questions pourront être abordées spécifiquement par les groupes créés pour l'occasion. Les participant-e-s seront chargé-e-s de rédiger divers actes, parmi lesquels on peut citer une demande et une réponse. Les étudiant-e-s participeront également à une ou deux audiences au cours de laquelle ils plaideront et le tribunal composé pour l'occasion rendra son jugement.

- **Problématiques abordées**

- Procédure civile (compétence, droit applicable, reconnaissance, coopération internationale).
- Principes de procédure (garanties des principes essentiels, contentieux procédural).
- Droit des contrats (droit applicable, preuve de ce droit, fond).
- Rôle de l'avocat et du juge dans le procès civil.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 27 septembre au 17 octobre 2021.

~~Le module aura lieu à Neuchâtel et à Toulon.~~

Les groupes, entre 4 et 6, (2 ou 3 groupes demandeurs, 2 ou 3 groupes défendeurs), seront créés par échange d'E-mail.

Première phase à Neuchâtel

Lundi 27 septembre 2021

8h00-8h45 Présentation générale du module ; introduction à la procédure civile internationale ; remise de la donnée aux différents groupes.

Jeudi 30 septembre 2021

18h00 Dépôt par les groupes de leur projet d'actes.

Vendredi 1^{er} octobre 2021

12h00-14h00 Discussion avec les groupes demandeurs sur leur projet d'actes.

14h00-16h00 Discussion avec les groupes demandeurs et défendeurs sur leur projet d'actes.

Mercredi 6 octobre 2021

14h00 Remise des actes définitifs.

Mardi 12 octobre 2021

8h15-12h00 Audience de débats.

Seconde phase à Toulon

Mercredi 13 octobre 2021

~~Déplacement Neuchâtel-Toulon.~~

De mercredi 13 à samedi 16 octobre 2021

Préparation des audiences de débats ; répartition des rôles ; travail en bibliothèque avec les étudiant-e-s français-e-s.

~~Nous devrions assister à une audience devant le Tribunal de Grande instance de Toulon.~~

Samedi 16 octobre 2021

~~Déplacement Toulon-Neuchâtel.~~

MODULE N° 3 LES INFRACTIONS DANS LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET
« DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Prof. Antonio Rigozzi

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les participant-e-s au module seront invité-e-s à représenter une partie lors d'une procédure disciplinaire fictive devant le Tribunal Arbitral du Sport et à débattre des problèmes juridiques complexes que soulève la lutte contre le dopage.

- **Problématiques abordées**

Le module abordera les problématiques liées à la lutte contre le dopage dans leur ensemble (qualification des infractions, présomptions, fardeau et standard de la preuve, admissibilité et fiabilité des moyens de preuve, sanctions, etc.).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 18 octobre au 7 novembre 2021.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 4 TAXATION OF CROWDFUNDING

MODULE DE L'ORIENTATION « BUSINESS AND TAX LAW »

- **Responsability**

Prof. Thierry Obrist

- **Prerequisite**

General participation conditions must be fulfilled. In addition, the following conditions must also be met :

- Swiss tax law exam (or equivalent) passed.

Participants are expected to be able to understand English (the seminar will be held in French and English; a passive understanding of English is therefore recommended).

Priority is given to students registered to the orientation "Business and Tax Law".

- **Objectives and work hypothesis**

Crowdfunding is an alternative way to raise money collectively for a specific project, by using an online platform (crowdfunding platform) that acts as an intermediary between those seeking financial support (fundraisers) and the potential investors (backers).

Thirty-nine active platforms are currently operating in Switzerland. The volumes reported by these crowdfunding platforms have again shown a positive trend in the past year: in 2019, CHF 600 million were raised. The biggest growth drivers were the funding of real estate, and the funding of SMEs via crowdlending.

During this seminar, students will have the opportunity to investigate a subject of major scientific interest and find answers to questions such as: Is a contribution to a crowddonating platform subject to donation tax? Do the same considerations apply in the case of crowdsupporting? *Quid* of VAT? Under what conditions is a capital gain exempt from tax? And many other questions.

After an introduction to the concept and the main types of crowdfunding, students will be introduced to the fundamental Swiss tax issues that arise in this context. Case studies will also involve a cross-border situation.

A presentation of civil aspects will be done by an external practitioner or an academic.

Students will be asked to prepare case studies and to deliver an oral presentation of their solution (in French or English, according to their preference).

- **Issues discussed**

- Concept of crowdfunding (crowddonating, crowdsupporting, crowdlending, crowdinvesting).
- Tax treatment of crowdfunding in Swiss tax law (income tax, withholding tax, VAT, donation tax, stamp tax, etc.).
- Introduction to international taxation and to the application of double tax treaties.
- Tax treatment of crowdfunding in international tax law.

- **Organisation**

The module takes place from October 18 to November 7, 2021.

Each group of students will study a real crowdfunding project and analyse it from a taxation point of view.

Detailed time schedules, meeting places and other practical information will be communicated at a later stage.

Teaching languages are English and French.

MODULE N° 5

INNOVATION, SANTÉ ET ACCÈS AUX PRODUITS PHARMAS : LES LEÇONS DE LA PANDÉMIE DU COVID-19

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION », « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « MASTER OF LAW IN INNOVATION »

- **Responsable du module**

Prof. Daniel Kraus

En collaboration avec Christophe Schaub, assistant doctorant.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Principes généraux de droit de la propriété intellectuelle.

Ce module est également ouvert aux étudiant-e-s du Master en innovation.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est de comprendre les enjeux liés à l'innovation dans le domaine de la santé, à la lumière de la crise de la Covid-19 et de contribuer à trouver des réponses aux questions suivantes :

- Comment s'assurer de pouvoir disposer de médicaments, vaccins et diagnostics innovants, tout en garantissant un accès équitable et solidaire à ces technologies ?
- Le système international des brevets fournit-il les outils nécessaires ou faut-il trouver d'autres voies ?

Nous travaillerons de concert avec les principales actrices du domaine, telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et son mécanisme COVAX, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les ONG impliquées dans ces problématiques.

- **Problématiques abordées**

- Moyens de stimuler l'innovation dans le domaine pharmaceutique.
- Moyens de garantir l'accès aux produits pharmaceutiques.
- Pénuries de principes actifs.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 8 au 28 novembre 2021.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 6

SURVEILLANCE DES PROFESSIONNEL-EL-S DE LA SANTÉ

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES », « POLITIQUES PUBLIQUES » ET « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

Me Rachel Christinat, chargée d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le module vise à sensibiliser les étudiant-e-s au rôle central que l'Etat joue dans la surveillance des professionnel-le-s de la santé, afin de garantir un haut niveau de compétences et de renforcer ainsi la confiance des patient-e-s. Au travers de différents cas pratiques, le module retracera le parcours d'un soignant face aux autorités depuis l'ouverture de son cabinet médical, jusqu'à la fin de sa pratique. Les participant-e-s seront amené-e-s à tenir alternativement le rôle de l'Autorité et du soignant. Quelques intervenant-e-s externes partageront leur expérience du terrain.

- **Problématiques abordées**

Les jeux de rôles illustreront notamment l'autorisation de pratiquer, l'autorisation de facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins, la surveillance disciplinaire, les sanctions disciplinaires et les principes administratifs que l'Autorité doit respecter dans sa pratique.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 8 au 28 novembre 2021.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 7 FAMILLE ET VIOLENCES

MODULE DES ORIENTATIONS « POLITIQUES PUBLIQUES », « DROIT SOCIAL »,
« DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES », « AVOCATURE
(PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Prof. Sabrina Burgat
Prof. Pascal Mahon

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autres prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module vise à familiariser les étudiant-e-s avec les problèmes de droit de la famille et l'implication d'autres professionnel-le-s de la santé dans les procédures impliquant la famille.

- **Problématiques abordées**

- Approfondissement des questions liées à l'égalité de traitement entre hommes et femmes.
- Approfondissement des mécanismes juridiques en matière de protection contre les violences dans le couple (Convention d'Istanbul, mise en œuvre de la protection dans les procédures civiles et pénales, nouveau droit de la protection de la personnalité).
- Approfondissement du statut des professionnel-le-s de la santé (rôle dans les procédures judiciaires, secret professionnel, preuves).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 29 novembre au 19 décembre 2021.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

SEMESTRE DE PRINTEMPS

MODULE N° 8

L'INNOVATION BASÉE SUR LES COMMUNS : LE MODÈLE D'AFFAIRES DU FUTUR

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW »,
« PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION », « DROIT DE LA SANTÉ ET DES
BIOTECHNOLOGIES » ET « MASTER OF LAW IN INNOVATION »

- **Responsable du module**

Prof. Daniel Kraus

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Principes généraux de droit de la propriété intellectuelle.

Ce module est également ouvert aux étudiant-e-s du Master en innovation.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est de familiariser les participant-e-s avec les nouveaux modèles d'innovation. Nous partirons de l'hypothèse, à laquelle nous croyons fermement, selon laquelle les droits de propriété intellectuelle et la liberté contractuelle fournissent de formidables outils pour innover... de façon innovante. Nous nous concentrerons sur les alternatives à des systèmes privatifs, pour comprendre comment ils peuvent être vertueux et mener à une innovation durable, indépendante de grandes entreprises dominantes et qui permette de maintenir notre souveraineté informationnelle. Nous travaillerons avec des spécialistes de ce modèle économique, y compris du domaine informatique.

- **Problématiques abordées**

- Qu'est-ce que l'innovation basée sur les communs ?
- Comment un tel modèle est-il viable économiquement ?
- Pourquoi un tel modèle peut assurer notre souveraineté informationnelle ?
- Quel cadre juridique, en particulier contractuel, faut-il prévoir ?

- **Organisation**

Le module se déroulera du 28 février au 20 mars 2022.

Les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 9

DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE ET LICENCIEMENT DISCRIMINATOIRE EN DROIT SUISSE ET EN DROIT FRANÇAIS

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET
« DROIT SOCIAL »

- **Responsables du module**

Prof. Jean-Philippe Dunand

En collaboration avec le prof. Laurent Gamet, Université de Paris-Est-Créteil.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

L'inscription à ce module doit s'effectuer en même temps que les modules du semestre d'automne.

Pour des raisons d'organisation, seulement seize personnes seront acceptées dans ce module.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Après un approfondissement de la notion et du régime juridique de la discrimination à l'embauche et du licenciement discriminatoire en droit interne suisse, il s'agira d'étudier les solutions retenues en droit français. Les instruments de l'Organisation internationale du travail seront également pris en compte. Le module se terminera par une séance de plaidoiries à Paris.

- **Problématiques abordées**

- Critères discriminants (activité syndicale, race, religion, sexe, etc.).
- Discrimination à l'embauche.
- Licenciement discriminatoire.
- Droit comparé (droit suisse et droit français).
- Droit de l'Organisation internationale du travail.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 28 février au 20 mars 2022.

Le module aura lieu à Neuchâtel et à Paris.

Le déplacement à Paris aura lieu du jeudi 17 au samedi 19 mars. Un montant de 100 Euros sera demandé à chaque étudiant-e à titre de participation aux frais de voyage et d'hébergement

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 10

LES FUITES PEUVENT-ELLES DEVENIR DES PREUVES ? L'EXEMPLE DES POURSUITES DE CORRUPTION INTERNATIONALE

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET
« DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Prof. Nadja Capus
Prof. André Kuhn
Dr Hannah Brodersen

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit de la procédure pénale.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

En prenant l'exemple des fuites d'informations concernant les activités de Glencore en République démocratique du Congo, l'objectif du module est de :

- Prendre connaissance des informations qui proviennent des fuites (leaks), des informations rapportées par des journalistes d'investigation et des ONG concernant les activités présumées illicites d'une entreprise avec siège en Suisse et à l'étranger.
- Analyser ces informations en vertu du droit pénal et du droit de la procédure pénale.
- Apprendre les stratégies d'une enquête pénale.
- Soutenir l'accusation, défendre le prévenu ou juger l'affaire.

Ce module vise en outre à exercer le travail en groupe, à développer la capacité de présenter une recherche juridique par oral et par écrit, ainsi qu'à développer l'esprit critique et les capacités d'analyse et de synthèse.

- **Problématiques abordées**

- La compétence territoriale et extraterritoriale.
- Les diverses infractions du CP, notamment la corruption, LBA, etc.
- Les conditions et techniques de la poursuite pénale selon le CPP.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 28 février au 20 mars 2022.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 11

MODULE EUROPÉEN : ADJUDICATION DE MARCHÉS PUBLICS (SUISSE ET UE)

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « POLITIQUES PUBLIQUES »

- **Responsable du module**

Prof. Evelyne Clerc

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En cas de surnombre, la priorité est donnée aux étudiant-e-s ayant suivi le cours « Competition Law & Policy » ou un cours similaire dans une autre université.

Pour des raisons de limites imposées pour la visite aux institutions européennes, seulement 18 personnes seront acceptées dans ce module.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

L'objectif est de se familiariser avec une thématique actuelle liée au nouveau droit des marchés publics entré en vigueur en Suisse, et d'en apprécier la compatibilité avec le cadre réglementaire au niveau international et de l'UE.

Après une introduction théorique ciblée sur le domaine concerné, les participant-e-s au module sont répartis en plusieurs groupes qui examinent un cas fictif de passation d'un marché public du point de vue des parties concernées : les entreprises soumissionnaires et le pouvoir adjudicateur. Chaque groupe soumet un mémoire écrit (FR/EN à choix), puis est appelé à le défendre oralement. Le module inclut dans sa dernière semaine une **visite auprès des institutions européennes à Bruxelles** (Commission européenne, Conseil, Mission suisse auprès de l'UE/AELE), les 6-7 avril 2022, ponctuée de présentations par des fonctionnaires, diplomates ou avocats attachés à ces institutions.

- **Problématiques abordées**

- Réglementation suisse sur les marchés publics, en droit fédéral (LMP et OMP) et cantonal (AIMP), et jurisprudence y relative.

- Directives de l'UE sur les marchés publics, libre prestation de services garantie par le TFUE, et jurisprudence y relative.
- Accord OMC sur les marchés publics (GPA) et Accord bilatéral CH-UE en matière de marchés publics.
- Rédaction de mémoires et plaidoiries.

• Organisation

Le module se déroulera **du 21 mars au 10 avril 2022, en deux phases**. Il aura lieu à **Neuchâtel** (deux premières semaines, du 21 mars au 3 avril 2022) **et à Bruxelles** (troisième semaine, du 4 au 10 avril 2022).

A titre **optionnel**, les participant-e-s peuvent inclure dans la seconde phase une visite à la **Cour de justice de l'UE (CJUE) à Luxembourg**, et réaliser ainsi une « Semaine européenne » complète.

Première phase à Neuchâtel

Lundi 21 mars 2022

8h30-10h15 : Introduction générale au problème spécifique de marchés publics posé par le cas fictif ; présentation de l'organisation du module et distribution du cas pratique aux groupes.

Mercredi 23 mars 2022

16h00 : Dépôt par email des projets de mémoires des groupes.

Jeudi 24 mars 2022

14h00-16h00 : Feedback sur les projets avec les groupes.

Mardi 29 mars 2022

12h00 : Dépôt des mémoires finals des groupes.

Mercredi 30 mars 2022

18h00 : Dépôt des présentations PPT des groupes.

Jeudi 31 mars 2022

14h00-16h00 : Présentations orales par les groupes et discussion.

Seconde phase (obligatoire) à Bruxelles

Mardi 5 avril 2022

Déplacement Neuchâtel-Bruxelles (pour les étudiant-e-s qui renoncent

à visiter la CJUE à Luxembourg).

Mercredi-Jeudi 6-7 avril 2022

Visite auprès des institutions européennes à Bruxelles : Commission, Conseil, Mission suisse auprès de l'UE/AELE et Etude d'avocats.
Retour à Neuchâtel : jeudi soir.

Seconde phase (optionnelle) à Luxembourg & Bruxelles : « Semaine européenne »

A titre optionnel, les participant-e-s au module peuvent combiner la visite à Bruxelles (mercredi-jeudi 6-7 avril 2022) avec une visite à la CJUE à Luxembourg (lundi-mardi 4-5 avril 2022) et effectuer ainsi une « **Semaine européenne** » complète. (n.b. : pour les étudiant-e-s du cours, « External Relations of the EU », la visite à la CJUE est incluse dans tous les cas). La seconde phase suit alors le programme suivant :

Dimanche 3 avril 2022

Déplacement Neuchâtel-Luxembourg.

Lundi-Mardi 4-5 avril 2022

Présentations par des juges, avocats généraux et référendaires, visite de la Cour de justice et du Tribunal, participation à une audience de la CJUE.

Déplacement Luxembourg-Bruxelles : mardi 5 avril 2022, fin d'après-midi.

Mercredi-Jeudi 6-7 avril 2022

Visite auprès des institutions européennes à Bruxelles : Commission, Conseil, Mission suisse auprès de l'UE et Etude d'avocats.

Retour à Neuchâtel : jeudi soir.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 12 DÉVELOPPEMENT CONTINU DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsables du module**

Prof. Anne-Sylvie Dupont

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'assurance-invalidité a fait l'objet d'une importante révision, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Ce module a pour premier but de permettre aux participant-e-s de mettre à jour les connaissances acquises lors du cours de Bachelor. Au-delà, il est l'occasion de faire le tour des différentes modifications, de réfléchir à leur pertinence et d'envisager les conséquences de cette révision. Le séminaire combinera des interventions théoriques et des travaux de groupes avec présentations orales.

- **Problématiques abordées**

- Comprendre les raisons qui ont entraîné cette réforme et les enjeux qu'elle a révélés.
- Etudier le nouveau système de rentes et ses éventuels impacts dans d'autres domaines de la sécurité sociale.
- Etudier les nouvelles mesures destinées aux jeunes personnes atteintes dans leur santé psychique.
- Etudier les nouvelles conditions de la prise en charge des mesures médicales pour les personnes atteintes d'infirmités congénitales, et comprendre leur impact, notamment pour les personnes atteintes de maladies rares.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 21 mars au 10 avril 2022.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 13 INTÉGRITÉ DU SPORT ET PARIS SPORTIFS

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Me Madalina Diaconu, professeure titulaire

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

La face sombre des paris sportifs (trucage de matchs, corruption, criminalité organisée, etc.) a un impact direct sur l'image du sport et, implicitement, sur son développement.

Confrontées à cette menace, les organisations sportives ont réagi par la création de structures et de mécanismes de surveillance, avec lesquels elles ont établi des relations juridiques spécifiques.

Les législateurs ont suivi, eux aussi, la tendance de la régulation (voire de la pénalisation) des paris sportifs et du trucage des matchs. A l'heure actuelle, la plupart des législations nationales gouvernant ce secteur constituent autant de véritables chantiers, et ce, y compris en Suisse.

Dans ce contexte, les participant-e-s au module seront notamment amené-e-s à défendre les intérêts des sportifs, des organisations sportives, des parieurs, des bookmakers et des régulateurs, dans des jeux de rôle (procès fictif sur la base d'un cas pratique).

- **Problématiques abordées**

- La définition juridique des jeux de hasard et plus particulièrement des paris sportifs.
- La législation et la jurisprudence suisses et européennes en matière de paris sportifs.
- Les rapports juridiques et économiques entre sportifs, organisations sportives, parieurs et bookmakers.

- Les mécanismes de surveillance des paris.
- Les aspects procéduraux liés à la thématique des paris sportifs, des trucages des matchs et de la corruption dans le sport.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 11 avril au 8 mai 2022.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 14

CONTRATS DE DISTRIBUTION ET PROCÉDURE ARBITRALE

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET
« BUSINESS & TAX LAW »

- **Responsable du module**

Prof. Christoph Müller

En collaboration avec Eloïse Glucksmann et Mathieu Singer, assistant-e-s doctorant-e-s

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit des contrats.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Un litige survient entre une société suisse, productrice de montres de luxe, et son distributeur étranger. Le contrat de distribution contient une clause d'arbitrage. Vous endosserez les rôles de représentant-e-s de partie et d'arbitres afin de résoudre ce litige.

- **Problématiques abordées**

- Qualification juridique du contrat de distribution.
- Droits et obligations des parties.
- Rédaction de mémoires.
- Tenir une plaidoirie
- Organisation d'une audience arbitrale.
- Rédaction d'une sentence arbitrale.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 11 avril au 8 mai 2022.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 15

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ACTIVISME CLIMATIQUE ET DROITS FONDAMENTAUX

MODULE DE L'ORIENTATION « POLITIQUES PUBLIQUES »

- **Responsable du module**

Prof. Valérie Défago
Prof. Pascal Mahon

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Au nom de l'urgence climatique ou du développement durable, citoyen-ne-s, autorités politiques ou juges de notre pays sont appelé-e-s à se saisir de questions fondamentales en lien avec la protection des droits fondamentaux, notamment de la propriété. La propriété privée est en effet un des lieux où se cristallisent des conflits de droits, que l'on pense au phénomène de l'occupation de « zones à défendre » (ZAD) ou de manifestations pacifiques servant à lancer l'alerte dans des bâtiments privés. Existe-t-il un état de nécessité qui justifie qu'il soit porté atteinte à la propriété ? S'agit-il de repenser la hiérarchie et la pesée des intérêts lorsque les enjeux climatiques et de développement durable sont en jeu ? Le droit de propriété, et notamment ses attributs comprenant le droit d'en jouir et d'en disposer, sera-t-il façonné à l'avenir par les règles de droit public visant à favoriser un développement durable et à lutter contre le changement climatique ? Ces questions, ainsi que d'autres, seront abordées dans ce module.

- **Problématiques abordées**

Les thèmes seront choisis en fonction de l'actualité, tous ayant comme point commun de mettre en lumière l'articulation entre la protection des droits fondamentaux, notamment la propriété, et les mesures prises ou à prendre, sur le terrain ou dans les textes, pour lutter contre le changement climatique et assurer la mise en œuvre du développement durable dans notre ordre juridique et plus largement dans notre société.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 9 au 29 mai 2022.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 16

CODIFICATION ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsable du module**

Prof. Giovanni Distefano

Avec la participation d'un-e membre de la Commission du droit international (C.D.I.), du secrétaire de l'Institut de droit international (I.D.I.) et d'un-e juriste de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.)

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international public.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Ce module a pour but de familiariser les participant-e-s aux divers mécanismes de codification internationale par le truchement de trois différents organes et organisations internationales. Tout d'abord, la Commission du droit international, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies par sa Résolution 174 (III) du 21 novembre 1947 en vue de « promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification » (art. 1er du Statut de la C.D.I.). Depuis sa création, celle-ci a traité de nombreuses questions fondamentales du droit international public telles que le droit des traités, les crimes internationaux, le droit des relations diplomatiques et consulaires ainsi que le droit de la responsabilité internationale des Etats. Il s'agit d'un organe subsidiaire de l'ONU ayant une compétence générale en matière de codification du droit international public. Deuxièmement, l'Organisation Internationale du Travail, doyenne des institutions spécialisées du système des Nations Unies, représente l'illustration parfaite de la codification sectorielle, c'est-à-dire limitée à cette branche du droit international public qu'est le droit international du travail. Force conventions internationales ont été élaborées et conclues sous son égide. A cet égard, l'O.I.T. constitue un puissant vecteur de codification et développement progressif du droit du travail. Troisièmement, l'Institut de droit international, association savante fondé en 1873, « ayant pour but de favoriser le progrès du droit international », se démarque radicalement des deux premiers

dans la mesure où il incarne à merveille la codification scientifique par opposition à la codification institutionnelle. Les participant-e-s seront initiés au fonctionnement de ces différents moteurs de la codification internationale ainsi que, à travers l'étude approfondie de l'une des thématiques actuellement en cours d'examen, de prendre conscience des défis et difficultés, mais aussi de l'utilité de la codification et du développement progressif du droit international. De même, les participant-e-s auront l'occasion de comprendre l'organisation et le fonctionnement de deux organisations internationales (O.I.T. et O.N.U.) et d'une organisation non-gouvernementale (I.D.I.).

- **Problématiques abordées**

- La nature institutionnelle, les tâches et le mode de travail de ces trois différentes organisations internationales.
- La distinction entre codification et développement progressif du droit international en filigrane du type d'organisation internationale.
- Le droit international coutumier en tant que source et moteur de l'évolution du droit international.

En outre, un des sujets traités par la C.D.I. encore à déterminer sera examiné à fond par les participant-e-s.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 9 au 29 mai 2022.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6	Sem. 7	Sem. 8	Sem. 9	Sem. 10	Sem. 11	Sem. 12	Sem. 13	Sem. 14
SEMESTRE D'AUTOMNE 2021-2022	20.09.21 26.09.21	27.09.21 03.10.21	04.10.21 10.10.21	11.10.21 17.10.21	18.10.21 24.10.21	25.10.21 31.10.21	01.11.21 07.11.21	08.11.21 14.11.21	15.11.21 21.11.21	22.11.21 28.11.21	29.11.21 05.12.21	06.11.21 12.12.21	13.12.21 19.12.21	20.12.21 26.12.21
	Module n° 1 Organisation et transactions autour d'une société innovante U. DUPASQUIER – L. HÄNNI <i>Business & Tax Law / Avocature / PI - Innovation</i>				Module n°3 Les infractions dans le Code mondial antidopage A. RIGOZZI <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i>			Module n°5 Innovation, santé et accès aux produits pharmas : les leçons de la pandémie du Covid-19 D. KRAUS <i>PI - Innovation / Droit de la santé et des biotechnologies / Business & Tax Law / Droit international et européen / Master of Law in innovation</i>			Module n°7 Familles et violences S. BURGAT – P. MAHON <i>Politiques publiques / Droit social / Droit de la santé et des biotechnologies / Avocature / Droit pénal et criminologie</i>			
	Module n° 2 Litige contractuel franco-suisse (Séminaire de Toulon) F. BOHNET – B. CARRON <i>Avocature</i>				Module n° 4 Taxation of Crowdfunding Th. OBRIST <i>Business & Tax Law</i>			Module n° 6 Surveillance des professionnel-le-s de la santé R. CHRISTINAT <i>Droit de la santé et des biotechnologies / Politiques publiques / Avocature</i>						
SEMESTRE DE PRINTEMPS 2021-2022	21.02.22 27.02.22	28.02.22 06.03.22	07.03.22 13.03.22	14.03.22 20.03.22	21.03.22 27.03.22	28.03.22 03.04.22	04.04.22 10.04.22	11.04.22 17.04.22	25.04.22 01.05.22	02.05.22 08.05.22	09.05.22 15.05.22	16.05.22 22.05.22	23.05.22 29.05.22	30.05.22 05.06.22
	Module n° 8 L'innovation basée sur les communs : le modèle d'affaires du futur D. KRAUS <i>PI - Innovation / Droit de la santé et des biotechnologies / Business & Tax Law / Master of Law in innovation</i>				Module n° 11 Module européen – Adjudication de marchés publics (Suisse et UE) E. CLERC <i>Business & Tax Law / Droit international et européen / Avocature / Politiques publiques</i>			Module n° 13 Intégrité du sport et paris sportifs M. DIACONU <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i>			Module n° 15 Développement durable, activisme climatique et droits fondamentaux V. DÉFAGO – P. MAHON <i>Politiques publiques</i>			
	Module n° 9 Discrimination à l'embauche et licenciement discriminatoire en droit suisse et en droit français J.-PH. DUNAND <i>Avocature / Droit social</i>				Module n° 12 Développement continu de l'assurance-invalidité A.-S. DUPONT <i>Droit social / Droit de la santé et des biotechnologies</i>			Module n°14 Contrats de distribution et procédure arbitrale Ch. MÜLLER <i>Business & Tax Law / Avocature</i>			Module n° 16 Codification et organisations internationales G. DISTEFANO <i>Droit international et européen</i>			
Module n° 10 Les fuites peuvent-elles devenir des preuves ? L'exemple des poursuites de corruption internationale N. CAPUS – A. KUHN <i>Avocature / Droit pénal et criminologie</i>														